

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 — — 13 — »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M<sup>me</sup> ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Jendi, 11 août, se sont ouvertes en Belgique et en Portugal deux batailles électorales très-vives pour les chambres des députés de ces deux États.

En Portugal, le gouvernement a eu soin, par des promesses préalables relatives au rétablissement partiel des couvents supprimés, de se rallier le concours de l'opinion religieuse.

Mais en Belgique la lutte offre l'aspect d'un acharnement sans exemple. Après six mois de crise ministérielle et parlementaire, la gauche et la droite en sont arrivées à un degré d'animosité, à une ardeur d'antagonisme qui donne une importance toute particulière au scrutin d'aujourd'hui.

Il faut absolument que l'un des deux partis y prenne une supériorité numérique sur l'autre, car, si le partage à peu près égal des forces rivales continuait à la chambre, il est impossible de prévoir comment le régime parlementaire pourrait fonctionner.

Du reste, les résultats du scrutin sont très-difficiles à prévoir.

Voici le texte du discours que le roi Christian a prononcé au rigsdag :

« A notre fidèle rigsdag danois notre salut !  
 « Bien que la réunion, à laquelle nous avons, en conformité avec le § 27 de la loi fondamentale, convoqué notre rigsdag, doive être ajournée immédiatement par suite des circonstances, nous avons cependant éprouvé le

besoin d'ouvrir en notre personne ce rigsdag, et de nous réunir avec vous, messieurs les élus de notre peuple.

« Malgré la bravoure et la persévérance avec lesquelles notre armée et notre flotte ont vaillamment combattu pour le maintien du droit et de l'honneur du Danemark, et malgré la bonne volonté avec laquelle le peuple entier a été prêt à porter tous les sacrifices exigés pour le salut de la patrie, la guerre que nous a faite un ennemi supérieur en force nous imposera, à nous et à notre peuple, les concessions les plus pénibles et les plus douloureuses : car l'Europe nous ayant laissé seul, sans secours, nous nous sommes vu forcé de céder à la force majeure et de tâcher d'arrêter la guerre, dont la continuation, dans les circonstances actuelles, n'aboutirait qu'à préparer à notre peuple chéri des pertes et des malheurs encore plus grands, sans nous laisser entrevoir une amélioration quelconque dans la situation.

« Cependant, en pleine confiance à notre peuple danois si loyal, nous irons tout rassuré au-devant de l'avenir dans la ferme espérance que des jours d'un meilleur aspect ne manqueront pas d'arriver, lorsque le roi et le peuple s'associeront de plein accord pour cicatrifier les plaies profondes qui ont été infligées à notre précieuse patrie.

« Nous mettrons principalement notre confiance en vous, élus du peuple, espérant que, fidèles à votre loyauté, vous travaillerez de concert avec nous au bien de la patrie, et nous désirons qu'à votre prochaine réunion les bénédictions du ciel accompagnent vos œuvres. »

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance spéciale adressée de Paris, le 10 août, au *Phare de la Loire* :

On m'écrit de Vienne que M. de Quaade confère tous les jours avec MM. de Bismark et de Rechberg, et mon correspondant croit que le traité de paix définitif ne tardera pas à être signé.

C'est aussi mon opinion ; mais pendant que M. de Quaade négocie à Vienne, la situation se tend à Copenhague et prend un aspect menaçant pour la royauté.

Le parti de l'Eider crie à la trahison et accuse le gouvernement d'avoir violé la Constitution, en cédant une partie du royaume sans l'autorisation des Chambres. Il a pris une attitude telle, que le roi a senti le besoin de s'appuyer sur une force respectable ; il a appelé du dehors trois régiments, et il ne se montre pas au public sans une escorte militaire relativement considérable.

Un état de choses aussi grave est fait pour appeler l'attention ; il donne à craindre qu'un incident ne vienne détruire toutes les combinaisons des diplomates réunis dans la capitale de l'Autriche et remettre la question danoise au point où elle en était après la rupture des conférences de Londres.

Si les choses suivent leur cours régulier et que la paix soit conclue promptement, il restera encore à savoir quel est le sort réservé aux duchés, quand et comment la Prusse et l'Autriche s'en dessaisiront. Quoi qu'il adienne à ce sujet, on m'assure que la France conformera sa conduite à celle que les deux grandes puissances allemandes ont tenue elles-

mêmes lors de l'annexion de la Savoie. Elle donnera acte des changements intervenus, sans les approuver ni les désapprouver, et en réservant expressément l'avenir.

C'est cette situation fautive, précaire, troublée, tendue, compromettante pour tous, que l'on considère de nos jours comme l'idéal des hommes de paix ; la dureté des temps les a conduits à savoir se contenter de peu ! A ce compte, vous le comprenez bien, il n'est pas difficile de se trouver dans le camp des pessimistes. On y est d'ailleurs en nombreuse et bonne compagnie.

Ainsi, le prince archevêque de Vienne voit tout en noir du côté de l'Italie ; dans un mandement livré lundi à la publicité, il ne parle que des crimes commis en Italie, des brigands qui gouvernent l'Italie, et enfin des malheurs qui attendent l'Italie si le pape ne rentre pas bientôt en possession des provinces qui se sont soustraites à son autorité et si François II ne revient pas à Naples.

Les journaux de Turin se récrient vivement contre les allusions très-dures que fait au royaume d'Italie l'archevêque de Vienne, dans la circulaire épiscopale qu'il vient de publier en faveur de l'emprunt pontifical.

On lit dans le *Monde* :

« Dans les premiers jours de juillet, les réceptions étaient aussi nombreuses à Castel-Gandolfo qu'à Rome. L'église de Galloro, la place, les abords du couvent et la route étaient remplis de peuple accouru, malgré la chaleur, pour acclamer le souverain pontife et recevoir sa bénédiction. Chacun sait qu'il y a dans les

## PROUDESTON.

## LE CLOS DES PEUPLIERS.

I.

Un jendi, vers huit heures du soir, M. Prugnot, curé de Villebelle, était assis devant une fenêtre ouverte sur son jardin ; la brise caressait sa douce figure, jouait avec ses cheveux au reflet d'argent et rafraîchissait son front vénérable. La tête appuyée sur sa main, il réfléchissait ; le digne prêtre développait le texte d'un sermon qu'il devait faire à ses paroissiens le dimanche suivant, jour de l'Assomption.

Malgré la gravité du sujet qui l'occupait, M. Prugnot semblait distrait. De temps à autre sa tête se redressait, son oreille devenait attentive, et il écoutait certains bruits dans la rue. Puis, voyant qu'il se trompait, il reprenait sa première position et rassemblait ses idées éparpillées dans son cerveau.

Marguerite, sa gouvernante, montrait une activité vraiment extraordinaire ; malgré ses soixante ans passés, on aurait pu la croire moins âgée de vingt ans, en la voyant marcher, courir de la salle

à manger à la cuisine ; on aurait pu également la prendre pour une folle, car elle riait et pleurait tout à la fois.

Tout en préparant son dîner, Marguerite dressa la table, la recouvrit d'une nappe bien blanche et y plaça deux couverts.

La broche, chargée d'un poulet, tourna lentement devant le feu, et les casseroles fumaient sur les fourneaux, tandis que des petits pots recevaient des crèmes à la vanille et au chocolat. La vieille gouvernante faisait de son mieux pour bien fêter le personnage qui, ce soir-là, devait s'asseoir à la table de son maître. Aussi, laissait-elle paraître une joie naïve chaque fois qu'une de ses opérations culinaires réussissait.

La sonnette placée à la porte de la cure se fit entendre.

— Marguerite, Marguerite, cria M. Prugnot, on sonne.

La gouvernante alla ouvrir. L'abbé se leva.

— Je vais donc l'embrasser, dit-il en étendant ses bras comme pour y recevoir quelqu'un.

Marguerite parut à la porte.

— C'est Mlle Ramon qui vient vous souhaiter le bonsoir, dit-elle.

— Ah ! Mlle Ramon ; elle peut venir.

— Bonsoir, monsieur le curé, dit la jeune fille en entrant.

— Bonsoir, Thérèse, bonsoir, mon enfant. Est-ce que vous avez quelque chose à me dire ?

— O mon Dieu, non, monsieur le curé, je suis venue à Villebelle pour affaires, et je n'ai pas voulu m'en retourner au clos sans vous demander comment vous allez.

— Merci, Thérèse, merci, ma santé est bonne. Et le papa Ramon va bien aussi ?

— Parfaitement, monsieur le curé. Y a-t-il longtemps que vous avez reçu une lettre de Paris ?

— Ce matin, Thérèse, ce matin.

— Ah ! Et M. Julien va bien ?

— La santé est excellente.

— Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose dans sa lettre pour mon père ? reprit la jeune fille en rougissant un peu.

— Non, non.

— Je croyais... je ne savais pas... balbutia la jeune fille, dont la figure s'attrista.

— Mon neveu ne m'a écrit que quelques lignes ; il m'annonce qu'il vient d'être reçu docteur en médecine.

— Il est reçu ! Quel bonheur ! s'écria Thérèse qui ne put contenir sa joie.

— Oui, c'est un bonheur, un grand bonheur pour lui, reprit l'abbé Prugnot, et pour moi une grande satisfaction, surtout au moment de l'embrasser.

— Il va donc arriver bientôt ? demanda Thérèse d'une voix émue.

— Ce soir, je l'attends.

— Ce soir ! répéta la jeune fille, avec un accent qui aurait étonné tout autre que M. Prugnot.

Au même instant, on entendit le roulement d'une voiture.

— C'est lui, c'est M. Julien, s'écria Marguerite. Et elle s'élança vers l'escalier d'entrée avec autant de légèreté qu'une jeune fille.

La voiture venait de s'arrêter.

— C'est lui, en effet, dit M. Prugnot en s'avançant sur la porte de la salle à manger.

Thérèse, toute tremblante, se retira dans l'angle le moins éclairé.

Presque aussitôt, M. Julien Prugnot parut.

— Mon oncle, mon cher oncle, dit-il en se précipitant dans les bras du curé, que je vous embrasse.

— Que je te serre dans mes bras, reprit l'abbé.



ardentes manifestations dont Pie IX est l'objet constant, un pressentiment de triomphe qui trouve surtout son explication dans le contraste si frappant de la désolation du royaume d'Italie et dans le bien-être relatif de l'Etat pontifical. Avant de quitter Galloro, le pape a fait don à la vierge d'un joyau précieux orné de pierres fines. »

Le journal de Varsovie du 4 août contient de longs et curieux détails sur l'organisation du gouvernement national qui a fini par être découvert.

« Le gouvernement national, dit le journal officiel, a dirigé tout le mouvement par l'organe d'une administration particulière qui a été partagée en deux parties : l'une centrale, à Varsovie; et huit locales, dans chaque palatinat du royaume de Pologne.

» Le gouvernement national a eu jusqu'au 10 octobre 1863 un conseil de plusieurs membres, et ses décisions ont été gardées dans le plus grand secret. A partir de cette époque, cette organisation fut changée. La direction suprême du mouvement révolutionnaire fut confiée à un seul chef; c'était un ancien colonel de l'armée russe nommé Romuald Trangutt, propriétaire du district de Kobryn, dans le gouvernement de Grodno, qui commandait une bande en Lithuanie et qui depuis s'est réfugié à Cravie. Il séjournait à Varsovie sous le faux nom de Michel Czarniecki, fondé de pouvoirs d'une maison de commerce de Lemberg.

» La commission centrale de Varsovie, organe supérieur du mouvement révolutionnaire, comptait dans son sein des ministres de l'intérieur, des finances, de la guerre, des affaires étrangères, de la presse, de la police. Cette commission était chargée en outre du gouvernement de la ville de Varsovie. Chaque département se composait d'un directeur et d'un certain nombre de fonctionnaires avec un secrétaire. D'après le système adopté, le personnel de la commission a dû demeurer inconnu aux directeurs des départements qui, de leur côté, ne devaient pas se connaître les uns les autres.

» L'organisation locale dans les palatinats, qui ne devait pas être entourée d'un mystère aussi profond que l'organisation centrale, se composait : 1° des commissaires plénipotentiaires; 2° des gouvernements civils des palatinats; 3° des chefs militaires des districts, des villes, des paroisses, etc.

» Ces trois branches de l'organisation révolutionnaire, tout en fonctionnant chacune dans sa sphère, se communiquaient de la manière suivante :

» Le secrétaire d'Etat était chargé des rapports entre le gouvernement national et les directeurs des départements ou ministres; un bureau particulier servait d'intermédiaire en-

tre la commission centrale de Varsovie et les directions révolutionnaires locales. Ce bureau se composait d'un chef, d'un secrétaire et de plusieurs fonctionnaires.

» Il existait, en outre, des secrétaires d'Etat pour les affaires des provinces de Ruthénie et de Lithuanie et un commissaire extraordinaire chargé de rapports avec l'étranger. Toutes les décisions du gouvernement national passaient par les mains du secrétaire d'Etat, qui les communiquait aux directeurs des départements, soit personnellement, soit par ses adjoints. Dans ce but, tous les secrétaires se réunissaient tous les jours dans la salle du palais de l'Université qui leur était cédée par le professeur de l'Université, M. Dybowski. Toutes les décisions du gouvernement national, de même que les proclamations révolutionnaires, les brochures incendiaires et les journaux destinés à la province, étaient déposés au secrétariat d'où ils étaient envoyés en province, soit par les courriers ordinaires de la poste russe, soit par les chemins de fer, soit par des courriers secrets appartenant aux insurgés et qui étaient organisés dans tout le royaume. Les courriers extraordinaires ont été pour la plupart des femmes, et elles ont transmis des communications et des décisions importantes. Ces communications secrètes, secondées par quelques fonctionnaires des postes du gouvernement et des employés des chemins de fer, parvenaient à leur destination avec la plus grande ponctualité, et souvent plus tôt que les ordres et les dispositions du gouvernement légal.

» Cette situation dura jusqu'au 10 octobre 1863, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la nomination de Romuald Trangutt au poste de chef suprême du gouvernement national.

» A partir de cette époque, les directeurs des départements ou ministres communiquaient personnellement avec le chef dans son domicile, chez la femme noble Hélène Kirkor. Dans les cas extraordinaires, Trangutt visitait lui-même les directeurs des départements. Après l'arrestation de quelques membres de la commission supérieure opérée dans le mois de février dernier, les réunions journalières des secrétaires ont cessé. A partir de ce moment, les communications entre les divers départements se faisaient par les femmes qui se réunissaient dans ce but dans des endroits convenus, et notamment dans la pharmacie de Muklanowitch et chez le fabricant de pains d'épices, Wroblewski, dont la fille appartenait à l'organisation révolutionnaire.

» Le chef suprême du gouvernement national, Romuald Trangutt, les directeurs des départements de l'intérieur, l'architecte Krayenski, des finances et des voies et communications, Joseph Toczewski, le chef du bureau de l'expédition, professeur du lycée de Varsovie, Roman Zubinski et le commissaire des communications révolutionnaires, Jean Jerio-

ranski, comme membres de la société secrète dirigeant le mouvement révolutionnaire en Pologne, ont été condamnés à mort et exécutés le 5 août sur les glacis de la citadelle de Varsovie.

» Les autres personnes dont les noms suivent ont été également condamnées à mort par le conseil de guerre, mais leur peine a été commuée par le général de Berg, savoir : le secrétaire du département des finances, Thomas Ilnicki, le professeur de l'Université de Varsovie, Dybowski, le premier à 15 ans, le second à 12 ans de travaux forcés dans les mines de Sibérie, les secrétaires du département de l'intérieur, Thomas Burzynski et Gustave Paprocki, le rédacteur de la presse, Ladislas Boguslawski, étudiant de l'Université de Saint-Petersbourg, le commissaire pour les affaires de la Ruthénie, Marian Dobieki, les secrétaires du bureau central de l'expédition révolutionnaire, Auguste Kreucki, Casimir Hannsz, Edouard Trzebiecki et Roman Frankowski, le secrétaire des finances Sigismond Sumvinski, à être renfermés pendant 40 ans dans les forteresses de la Sibérie.

» Le secrétaire d'Etat Jamowski, le ministre de la guerre Jolkowicz, ancien officier de l'armée russe sous le nom de Galenzowski, le ministre des affaires étrangères, élève d'un des séminaires de Varsovie, nommé Dunajewski, le gouverneur de la ville de Varsovie Wazkowski, le ministre de la presse Przybyhki, le fils d'un des propriétaires de cette ville, le ministre de la police Pinkowski, professeur d'un des collèges de Varsovie, le secrétaire des affaires étrangères Arthur Wolynski, ont pu jusqu'à présent se soustraire aux poursuites de la police.

» Le conseil de guerre a condamné, en outre, le pharmacien Jean Muklanowicz aux travaux forcés en Sibérie. Hélène Kirkor, coupable d'avoir prêté son local pour les conciliabules des révolutionnaires, d'avoir secondé la transmission des correspondances révolutionnaires et d'avoir recélé lors de l'arrestation de Trangutt les archives de l'insurrection, à 8 ans de travaux forcés en Sibérie. Les sœurs Emélie et Barbe Gzowski, coupables d'avoir servi constamment le gouvernement national pour la transmission des dépêches et des correspondances, ont été condamnées à 6 ans de travaux forcés en Sibérie.

» Une demoiselle appartenant à la noblesse, nommée Wroblewska, coupable d'avoir caché chez elle les correspondances qui lui ont été apportées par les agents secrets du gouvernement national et de les avoir ensuite expédiées à destination, a été condamnée à la perte de la noblesse et à l'exil en Sibérie.

» En outre de ces peines, le conseil de guerre a prononcé la confiscation de toute propriété appartenant aux personnes ci-dessus nommées ou dont elles hériteraient.

» Les mesures nécessaires ont été prises

pour tâcher de découvrir les organisateurs révolutionnaires qui sont en fuite. »

Le Times publie une lettre que nous allons reproduire et qui n'a pas besoin de commentaires. Les faits odieux qu'elle rapporte exciteront sans doute la pitié et l'indignation de l'Europe. Au reste, les consuls des nations civilisées ont déjà protesté.

Le correspondant du Times s'exprime ainsi :

« Monsieur, sir Moses Montefiore a publié une lettre dans laquelle le premier ministre de l'empereur du Maroc affirmait à l'honorable baronnet que son souverain avait l'intention d'améliorer la condition de ses sujets israélites.

» Ce document officiel, rédigé avec toute l'emphase du style oriental, contenait des promesses que personne ne songeait à remplir; vous allez en avoir la preuve en apprenant avec quelle barbarie l'oukili, gouverneur de la province de Haha, vient de traiter un juif. Ce gouverneur se nomme Caéd-el-Hassein; il réside à Ayagha, à environ 20 milles (32 kilomètres) de Mogador.

» Un jeune homme de vingt-quatre ans, appartenant au culte israélite, avait appelé un Maure devant le tribunal de Caéd-el-Hassein pour obtenir le paiement d'une somme de 290 ducats (environ 105 francs).

» Le Maure ne contestait pas la créance, mais il prétendait ne devoir que 70 ducats. Le gouverneur a donné raison au Maure, et ne trouvant pas le juif suffisamment puni par la perte de son procès, il l'a condamné à être fouetté pour avoir menti.

» Sur l'ordre d'un officier, huit soldats ont saisi ce malheureux et l'ont fouetté, tandis que le gouverneur s'en retournait chez lui. Il n'était pas encore arrivé au vestibule de son palais, que déjà le juif était mort. Il avait reçu plus de 2,000 coups de fouet. Les soldats, auxquels leurs supérieurs n'avaient pas donné l'ordre de s'arrêter, continuaient à fouetter le cadavre.

» M. Carlos, consul américain, s'est immédiatement mis en rapport avec les consuls d'Angleterre, de France et d'Espagne. Les consuls ont eu une entrevue avec le gouverneur de Mogador, et ont demandé que le corps de la victime fût rendu à sa famille. L'ordre nécessaire a été donné, mais les gens qui emportaient le cadavre ont été attaqués par une troupe de soldats qui les ont ramenés de force à Ayagha.

» Les consuls ont rédigé une protestation et l'ont envoyée chacun au ministre de sa nation à Tanger.

» Voilà des cruautés qui se passent à quelques heures de l'Europe; elles ont pour motif le fanatisme le plus sauvage et des préjugés de race qu'on ne saurait trop vivement combattre.

— Et vous, ma bonne Marguerite, ma seconde mère, dit le jeune docteur, vous me permettez de vous embrasser aussi, n'est-ce pas ?

— Moi... moi... mais... mais oui, répondit la vieille gouvernante en tirant vivement son mouchoir pour essuyer les larmes qui couvraient ses joues.

— Eh bien ! Thérèse, vous ne dites donc pas bonsoir à Julien ? demanda le prêtre.

— Thérèse ! s'écria le jeune homme en se retournant brusquement.

La jeune fille, rouge comme une pivoine, était devant lui.

— Monsieur Julien, dit-elle.

— Thérèse venait me demander de tes nouvelles, mon neveu, reprit le curé, et voilà comment elle se trouve ici au moment de ton arrivée. Allons, mes enfants, ajouta-t-il avec bonhomie, vous êtes devenus grands, mais l'amitié qui vous unissait dans votre jeunesse n'a pu cesser d'exister : embrassez-vous.

Thérèse s'approcha du jeune homme les yeux baissés, et lui tendit sa joue. Julien y posa un baiser.

— Mademoiselle, lui dit-il, demain j'irai au Clos pour présenter mes respects à M. Ramon et causer

avec vous, ajouta-t-il de manière à n'être entendu que de la jeune fille.

— J'annoncerai votre visite à mon père, monsieur Julien.

— Thérèse, mon enfant, il est temps de retourner près de lui; dit M. Prugnot, la nuit commence à tomber et il serait imprudent.

— Est-ce que vous êtes venue seule à Villebelle ? demanda vivement Julien.

— Oh ! non ! Alexandrine m'a accompagnée; elle m'attend chez sa sœur.

— Sans cela, j'aurais prié mon oncle de me permettre de vous reconduire jusqu'à l'allée des Lilas.

— Il paraît que tu n'as pas oublié les noms de nos contrées, Julien, dit le prêtre en souriant.

— Il est des personnes et des lieux que l'absence ne peut faire oublier, mon oncle. Il est aussi certains souvenirs qui sont pour le cœur une religion.

Thérèse partit. L'oncle et le neveu se mirent à table. Mais l'émotion et peut-être aussi la fatigue du voyage avaient enlevé l'appétit du jeune homme; il mangea à peine. Marguerite en fut désolée. Elle avait préparé tant de bonnes choses...

— Mangez donc de ces crèmes, monsieur Julien; je les ai faites exprès pour vous, parce que je sais

que vous les aimez.

— Merci, ma bonne Marguerite, merci pour vos intentions; c'est singulier, je n'ai pas faim.

— Quel malheur ! mon poulet et mes perdreaux seront perdus, car c'est demain vendredi.

Monsieur Prugnot prit le bras de son neveu et ils descendirent au jardin.

— Julien, je suis content de toi; dit-il; depuis que nous avons été forcés de nous séparer et que tu t'es trouvé livré à toi-même, je n'ai eu qu'à me louer de ta conduite.

— J'ai suivi vos conseils, mon oncle; le disciple n'a pas une meilleure manière d'honorer son maître.

— Aussi tu as réussi; te voilà à 25 ans docteur en médecine. L'avenir s'ouvre devant toi, mon neveu, et tu peux y entrer sans crainte. Du reste, chaque fois que mes conseils pourront t'être utiles, je ne te les refuserai point. J'espère que tu ne me quitteras plus; si tu n'as pas trop ambitieux, une petite clientèle que tu auras bientôt dans le pays te permettra de vivre honorablement. Moi, je suis le médecin des âmes; tu seras, toi, celui des corps.

— Mon projet est en effet de rester près de vous, mon oncle, et d'exercer la médecine à Villebelle.

— Très-bien, mon ami, je suis heureux que tes intentions s'accordent avec mon désir; j'aurai la consolation de t'avoir près de moi et de mourir dans tes bras.

Après avoir fait deux fois le tour de son jardin, M. Prugnot rentra chez lui.

— Tu dois être fatigué, dit-il à son neveu, il faut aller te reposer; demain et les jours suivants nous aurons tout le temps de causer et de nous occuper de l'arrangement de ta vie.

Le jeune homme serra la main de son oncle et se retira dans sa chambre. Son lit, grâce aux soins de l'excellente Marguerite, était tout prêt pour le recevoir.

En se retrouvant seul dans cette chambre qu'il avait occupée pendant les premières années de sa jeunesse, au milieu des objets qui lui étaient familiers, il éprouva une certaine émotion; il posa sa main sur les meubles avec une joie d'enfant; ses yeux s'arrêtèrent sur deux ou trois rayons chargés de livres; il en ouvrit quelques-uns et sentit croître son émotion à la vue des pages que ses doigts avaient usées. Il s'assit près d'une table placée devant la fenêtre.

— Ici, dit-il, j'ai passé de longues heures à étu-



Certains journaux auraient pu rendre un grand service à l'humanité, s'ils avaient déployé en faveur des chrétiens et des juifs d'Orient la dixième partie de l'ardeur qu'ils emploient à défendre la cause des Yankees. Certes, les Mahométans fouetteurs sont de véritables esclavagistes et entre leurs mains le fouet est une terrible vérité.

On lit dans la correspondance Havas :  
Les dernières nouvelles de Pékin annoncent que le courrier arrivant de Chine apporte la nouvelle que, dans plusieurs districts du Sze-Tchuein et du Tchly occidental, les chrétiens indigènes ont été dernièrement en butte, de la part du reste de la population, à des traitements indignes; leurs maisons ont été pillées ou détruites; plusieurs d'entre eux ont même succombé. Il paraît que, de leur côté, les autorités, au lieu de porter un prompt remède au mal, se sont montrées la plupart du temps indifférentes et quelquefois même hostiles aux populations chrétiennes.

Le ministre de France à Pékin, dès qu'il eut connaissance de ce regrettable état de choses, s'empressa de faire près du gouvernement impérial de Chine une démarche dans la forme purement officieuse d'abord, afin d'éloigner de l'esprit des ministres chinois le soupçon toujours vivant en eux que la propagande religieuse à laquelle la France donne son appui cache un but politique, et qu'en favorisant son développement, le gouvernement français tend à s'assurer un droit éventuel d'ingérence dans les affaires intérieures du Céleste-Empire. Les premiers et conciliants efforts du ministre de l'Empereur ayant échoué auprès du gouvernement chinois, M. Berthemy n'a plus hésité à revendiquer officiellement un droit inscrit dans nos traités avec la Chine.

La communication officielle du ministre de France n'avait pas encore reçu de réponse au départ du courrier.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

M. le marquis Pepoli a quitté Paris mardi au soir, après une audience de Sa Majesté l'Empereur. Il se rend à Turin.

Il circule à Paris divers bruits relatifs au conseil des ministres tenu mardi à Saint-Cloud. Sans contester leur vraisemblance au point de vue des idées pacifiques et libérales, nous croyons pouvoir dire qu'il n'a été pris aucune détermination soit relativement aux affaires du dehors, soit en ce qui touche la politique intérieure. Du reste, il y a encore cinq jours d'ici au 15 août. Tous les ministres présents à Paris assistaient au conseil présidé par l'Empereur.

Une correspondance de Bukarest annonce comme décidé le voyage à Paris du prince

dier et à traduire les auteurs latins; c'est à la bonne direction de mon oncle et à tous ces vieux livres que je dois ce que je sais aujourd'hui; mon intelligence s'est développée avec eux. Vieux livres, vieux amis, plus d'une fois je vous ai repoussés avec découragement; vous avez été pour moi bien froids, bien arides, et cependant je suis toujours revenu vers vous avec un nouveau plaisir. Ah! nous avons passé d'agréables instants ensemble! Je vous ai surtout aimés quand j'ai compris que vous seuls pouviez m'aider à me rendre digne de Thérèse. Thérèse, c'est pour elle que j'ai travaillé.

Il se coucha en pensant à la jeune fille, au bonheur qu'il avait éprouvé en la trouvant chez son oncle et à celui qu'il aurait le lendemain en la revoyant. Il croyait entendre sa voix, il voyait sa figure gracieuse se pencher sur son lit et sa bouche lui sourire. Ses yeux appesantis par la fatigue et l'insomnie, s'étaient fermés. Le nom de Thérèse glissa lentement entre ses lèvres. Il dormait.

H.

J'ai souvent vu dans mon enfance la bonne figure de l'abbé Prugnot, qui n'est point le moins du monde un être imaginaire. Oh! c'était un vrai disci-

Couza, souverain des Principautés-Unies de Valachie et de Moldavie.

Nous avons plusieurs fois parlé des fêtes qui attendent le roi d'Espagne à Paris et à Versailles. Voici le programme de ces fêtes, tel qu'il est détaillé dans une correspondance parisienne adressée à l'Europe de Francfort :

C'est le 15 que François d'Assise partira d'Irun; il arrivera le 16 à Paris, après s'être reposé à Bordeaux, où un grand déjeuner lui sera offert par la ville.

C'est le 17 qu'a lieu la grande fête à Versailles. Le matin, déjeuner en plein air dans le bosquet d'Apollon, déjeuner en petit comité, cinquante invitations seulement; après le déjeuner, promenade dans le parc, visite des diverses pièces d'eau, promenade dans le musée historique; à sept heures, grand dîner de deux cents cinquante couverts dans la galerie des Glaces, splendidement éclairée.

Après le dîner, représentation dramatique dans la salle du palais; puis, à onze heures, illumination du parc, grandes eaux, feu d'artifice sur le canal; embrasement général du parc, bal sur la pelouse du tapis vert, souper. La fête se prolongera jusqu'au jour; plus de dix mille invitations seront lancées pour cette fête, à laquelle on ne pourra assister, les dames qu'en toilette de bal, les hommes qu'en uniforme ou en tenue de cour.

Le 18, déjeuner aux Tuileries, promenade dans Paris et visite aux monuments; à quatre heures et demie, grande revue au Champ-de-Mars de la garde impériale et des diverses divisions de l'armée de Paris: vingt régiments d'infanterie, quatorze de cavalerie et cent vingt pièces de canon; après la revue, départ pour Saint-Cloud; grand dîner; les invitations sont faites pour huit heures; après le dîner, concert, promenade aux flambeaux dans le parc.

Le 19, visite aux monuments de Paris; le soir, fête offerte à l'Hôtel-de-Ville par la ville de Paris.

Le 20, départ pour Châlons.

Les 21, 22 et 23, séjour au camp, grandes manœuvres, revue.

Le 24, départ de Châlons pour Toulon. Le roi d'Espagne s'embarquera dans cette dernière ville sur une frégate de la marine de guerre française pour se rendre à Valence.

## Chronique Locale.

Le *Moniteur* publie le décret impérial qui nomme les membres des bureaux des conseils généraux.

Pour le conseil général de notre département sont nommés :

Président : M. Louvet,  
Vice-présidents : M. Segris,  
M. Bucher de Chauvigné,  
Secrétaire : M. Berger.

An grand concours qui a eu lieu lundi à la Sorbonne, entre les lycées et collèges de Paris, un de nos jeunes concitoyens, M. Edouard Joly, a obtenu le 8<sup>e</sup> accessit de Chimie dans la classe de mathématiques spéciales.

Voici quelques renseignements curieux sur la comète récemment découverte à Florence. Elle approche de la terre avec une grande rapidité. Elle apparaît de plus en plus brillante et accroît son diamètre d'une manière extraordinaire. Depuis quelques jours, on peut la voir à l'œil nu; sa grosseur paraît être celle d'une étoile du troisième ou quatrième ordre. Elle est située dans les Pléiades et l'Orion, et suivie d'une queue de deux degrés qui se reflète dans la direction du soleil. Elle a atteint le 8 août sa moindre distance de la terre, et c'est le 15 qu'elle sera le plus proche du soleil; il est probable qu'alors sa splendeur et son éclat seront considérablement augmentés.

On a encore aperçu une petite comète à l'horizon du côté de l'Occident, mais son éloignement ne permet pas de donner son signal.

VILLE DE SAUMUR.

## FÊTE DU 15 AOUT.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, officier de la Légion d'Honneur;

Considérant que la solennité du 15 août est une fête nationale;

Considérant, en outre, que cette solennité a été de tout temps la fête de la ville de Saumur;

Après nous être concerté avec les autorités militaires,

Avons arrêté les dispositions suivantes :  
Article 1<sup>er</sup>. — Un *Te Deum*, auquel seront conviés les autorités civiles et militaires, sera chanté à une heure, le 15 août, dans l'église Saint-Pierre.

Article 2. — Immédiatement après le *Te Deum*, une revue sera passée sur le quai de Limoges, par M. le Général commandant l'École impériale de cavalerie.

Article 3. — Aussitôt après la revue, des régates, données par la Société Nautique de Saumur, avec le concours de celles d'Angers, Tours, Orléans, etc., auront lieu sur la Loire, dans un espace compris entre le pont Cessart et le port St-Michel. Ces régates seront divisées comme suit :

PRIX DONNÉS PAR LA VILLE.

Course à un rameur.

1<sup>er</sup> prix : Médaille de vermeil.  
2<sup>me</sup> prix : Médaille d'argent.

Course à deux rameurs.

1<sup>er</sup> prix : Médaille de vermeil.  
2<sup>me</sup> prix : Médaille d'argent.

cond fils de la veuve Prugnot remplaça son frère chez le curé, qui lui donna également des leçons.

A l'âge de vingt-six ans, M. l'abbé Prugnot fut placé à la cure de Villebelle.

Quelque temps après son installation dans la commune, il lui arriva une aventure assez bizarre pour mériter d'être racontée; elle fera connaître aussi le caractère naturellement indépendant et rebelle du paysan.

La première instruction que le jeune prêtre fit à ses paroissiens fut écoutée attentivement et sembla produire une vive impression. M. Prugnot en ressentit une grande joie, et, pour se montrer de plus en plus digne des habitants de Villebelle, il ne laissait passer aucun dimanche sans faire briller son talent d'orateur.

Pendant deux mois on supporta ses sermons avec assez de patience; mais un jour il fut tout à coup interrompu par ses auditeurs, au beau milieu de son discours. Les uns se mouchaient, les autres toussaient, et tous ensemble faisaient un bruit à couvrir une voix dix fois plus forte que celle de M. Prugnot.

Le malheureux curé devint rouge d'abord, puis très-pâle; il jeta autour de lui des regards effarés

Course de canots d'amateurs.

1<sup>er</sup> prix : Médaille d'argent.  
2<sup>me</sup> prix : Médaille de bronze.

Course à un rameur (skiffs).

1<sup>er</sup> prix : Médaille de vermeil.  
2<sup>me</sup> prix : Médaille de bronze.

Course à quatre rameurs.

1<sup>er</sup> prix : Médaille de vermeil.  
2<sup>me</sup> prix : Médaille d'argent.

PRIX DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE.

Course à la bourde.

1<sup>er</sup> prix : Quinze francs.  
2<sup>me</sup> prix : Dix francs.

Course d'ensemble.

Un prix dans chaque série. — Panier de vin de Champagne.

Les engagements à ces courses devront être adressés, jusqu'au 12 août prochain, à M. Roland, président de la Société Nautique, 26, place de la Bilange, à Saumur.

Article 4. — Des jeux de toutes sortes, ainsi que des danses publiques, seront établis sur le quai de Limoges.

Article 5. — Un brillant feu d'artifice, terminé par un bouquet, sera tiré à huit heures du soir, sur le quai de Limoges, par MM. Honoré frères, artificiers de la ville de Paris.

Dans les intermèdes, des morceaux d'harmonie seront exécutés par la musique de l'École impériale de cavalerie.

Article 6. — Les habitants sont invités à décorer leurs maisons de drapeaux aux couleurs nationales, et à illuminer dans la soirée. Les bâtiments et édifices publics seront aussi illuminés.

Article 7. — Le Commissaire de police et les Agents sous ses ordres, sont chargés de surveiller l'exécution des présentes dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 juillet 1864,  
Le maire, LOUVET.

Vu et approuvé : Saumur, le 4 juillet 1864.

Le Sous-Préfet,

V<sup>e</sup> O'NEILL DE TYRONE.

VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif;

Vu notre arrêté du 4 juillet dernier, relatif à la fête du 15 août;

Vu notamment l'art. 3 dudit arrêté, portant que des courses nautiques auront lieu sur la Loire, ledit jour, dans un espace compris entre le pont Cessart et le port St-Michel;

Attendu qu'il est utile de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les accidents et pour laisser libre le lit de la Loire dans toute l'étendue de l'espace qui doit être le théâtre des courses nautiques, ainsi que la cale du quai de Limoges;

en se demandant ce qui avait pu motiver une interruption aussi étrange. Lorsque le silence se fut à peu près rétabli, il prononça quelques paroles en tremblant et quitta immédiatement la chaire.

— Comment ai-je fait pour déplaire à mes paroissiens? se demandait-il. Dans ce qui vient de se passer, ont-ils eu l'intention de me dire qu'ils ne veulent plus de moi pour leur curé?

Le soir, à la sortie des vêpres, il alla trouver un des membres du conseil de fabrique.

— Monsieur Bresson, lui dit-il, vous étiez à la messe, vous avez été témoin d'une chose vraiment regrettable. Pouvez-vous me dire ce que cela signifie?

— Cela signifie, monsieur le curé, que vous prêchez trop longtemps.

L'abbé Prugnot avait huit ans de plus que Jules Prugnot, son frère. Lorsqu'il fut nommé curé de Villebelle, Jules quitta le bon prêtre qui les avait élevés, pour entrer à l'école normale du département. Deux ans après, il en sortit avec un brevet de capacité.

L'instituteur de Villebelle venait de mourir; l'abbé Prugnot fut nommé son frère à sa place.

(La suite au prochain numéro.)



Après nous être entendu avec l'administration de Ponts-et-Chaussées, chargée du service de la Loire ;

**ARRÊTONS :**

Art. 1<sup>er</sup>. — La rive gauche de la Loire devra être libre de toute embarcation étrangère à la course nautique, depuis la rue du Palais-de-Justice jusqu'au pont Cessart, le lundi 15 août, depuis 6 heures du matin jusqu'au moment où les courses seront terminées.

Art. 2. — La cale du quai de Limoges devra, aux jour et heure ci dessus fixés, être libre de dépôts de toutes sortes, depuis l'escalier situé vis-à-vis la rue de la Tonnelie jusqu'au chemin de ballage en amont du pont Cessart.

Art. 3. — Il est expressément interdit à toute embarcation étrangère à la Société nautique, de sillonner le lit de la Loire dans toute l'étendue de l'espace ci-dessus indiqué, pendant toute la durée des courses.

Art. 4. — Deux agents de police se tiendront chacun dans un bateau, mis à leur disposition

sur la Loire, par les soins de la Société nautique, l'un en amont, l'autre en aval du lieu où doivent avoir lieu les courses, pour veiller à l'exécution des dispositions spécifiées à l'article 3.

Art. 5. — M. le Commissaire de police assurera les dispositions du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 juillet 1864.

Le Maire, LOUVET.

Vu et approuvé : Saumur, le 25 juillet 1864.

Le Sous-Préfet,

V<sup>o</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

**Dernières Nouvelles.**

Bruxelles, 12 août. — D'après le résultat général des élections, les libéraux gagnent 7 voix et en perdent 3, sauf erreur. L'élection de Louvain est contestable. La majorité des libéraux dans la Chambre serait de 63 contre 53.

Turin, 11 août. — Un meeting avait été

projeté à Florence pour demander la dissolution de la Chambre. Ce projet a été abandonné sur l'avis que l'autorité ne permettrait pas la réunion.

Les prisonniers italiens de Bouckhara ont été consignés aux autorités russes.

New-York, 1<sup>er</sup> août. — Le lieutenant-général Grant a fait sauter les forts confédérés de Pétersbourg le 30 juillet. Il assaillit et prit alors la ligne des retranchements confédérés. Un régiment rébelle a été entièrement détruit avec les forts. La bataille continuait le 30, à midi.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET

Une vraie bonne fortune vient de mettre à la fois sous nos yeux deux œuvres dont le mérite exceptionnel nous fait une obligation de les signaler tout spécialement à nos lecteurs. Nous les recommandons d'autant plus instamment, que les goûts les plus difficiles seront pleinement satisfaits après la lecture du **Douanier de mer**, par **Élie Berthel** (1 volume, 2 fr. 50,

franco; Paris, BRUNET, éditeur, rue Bonaparte, 31; départements, les principaux libraires); ou après celle de la **Bourgeoise d'Anvers**, par **Constant Guérout** (Même prix, même éditeur, mêmes libraires).

Signés de ces deux noms aimés, ces deux romans, parus d'hier seulement, ne peuvent qu'être bien accueillis. Nous n'analyserons pas le roman de M. Elie Berthel parce que ce serait déflorer l'intérêt que chacun puisera dans la lecture de ce livre; d'ailleurs le nom de M. Berthel veut dire : œuvre d'élite et succès. Quant à M. Guérout, son roman se distingue par une action si énergique, que nous le recommandons entre tous à ceux qui aiment les fortes émotions. Les passions et les sentiments les plus naturels à l'homme sont évoqués avec tant de vérité que l'on se sent, que l'on respire, que l'on vit soi-même au milieu du drame émouvant que l'habile romancier déroule sous les yeux de son lecteur.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE PETITE MAISON, jardin, trois caves, pressoir, greniers, hangar, situés au Petit-Puy, commune de Saumur, dépendant de la succession du sieur Jean Bondu.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD (367)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> Clouard, le dimanche 18 septembre 1864, à midi,

UNE MAISON, 14 ares de jardin, et 5 ares de bois; le tout situé à Saumur, rue de la Croix-verte, joignant M<sup>mes</sup> Verneau et Laurent.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. Aug. GIRANDIER-VERNEAU à St-Lambert, levée Neuve, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (368)

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> Clouard, notaire, le dimanche 28 août 1864, à midi,

UN MORCEAU de PRÉ et TERRE, au canton de Moulonier, commune de Saint-Lambert-des-levées, contenant 81 ares et joignant MM. Bour-nillet, Pepin et des chemins;

UN MORCEAU DE VIGNE, de 16 ares 50 centiares, au canton de la Casse, commune de Distré, joignant la grande route.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

**OU A VENDRE MAISON BOURGEOISE,**

Avec Jardin, Bassin et Pièce d'eau, Place du Chemin-de-Fer.

S'adresser à M. BARRABANT.

**A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, place du Petit-Thonnars, nos 4 et 6, occupée par M<sup>mes</sup> Godbillon.

Trois grandes salles, formant bâtiment séparé, peuvent servir de magasins; cour et jardin.

S'adresser à M<sup>mes</sup> GODBILLON, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (348)

**MAISON A LOUER**

Pour la St Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerait séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (369)

**A VENDRE**

UN TRÈS-BEAU CHIEN couchant, âgé de trois à quatre ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

AVEC JARDIN.

S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSIÉ, rue Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 10. (294)

**MAISON A LOUER**

Pour la St-Jean 1865,

Située place de la Bilange, occupée par M. Tirot.

S'adresser à M. ANDRÉ, au Pont-Fouchard. (349)

Une personne désirant se retirer des affaires, pour cause de santé, céderait son industrie, qui peut rapporter un bénéfice considérable.

Garantie de succès. — Cette industrie est brevetée.

S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

On demande un emploi de régisseur.

Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

**Construction de Machines**

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

**H. GAULTIER,**

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers,

Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 9, Saumur.

**Guérison infaillible de la Maladie de la Vigne.**

**SOUFRE SUBLIMÉ, GARANTI PUR.**

Chez M. PIE, droguiste à Saumur.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

**Memoire couronné par l'Académie de législation.**

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8<sup>o</sup>. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**LIBRAIRIE DE DUTERTRE,**

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12<sup>e</sup> édition de

**LA TENUE DES LIVRES**

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8<sup>o</sup> de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris; Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 11 AOUT.			BOURSE DU 12 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 25	»	»	10	66 35	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95	»	40	»	95	»
Obligations du Trésor. . . . .	437 50	»	»	»	437 50	»
Banque de France. . . . .	3390	»	»	5	3390	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1215	»	»	5	1215	»
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1220	»	»	»	1220	»
Crédit Agricole. . . . .	745	»	»	»	745	»
Crédit industriel. . . . .	752 50	»	»	2 50	755	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	1007 50	1 25	»	»	1011 25	3 75
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	982 50	12 50	»	»	985	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	885	»	»	2 50	885	»
Orléans, nouveau. . . . .	785	»	»	»	785	»
Nord (actions anciennes). . . . .	980	»	»	»	980	»
Est. . . . .	487 50	»	»	2 50	490	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	912 50	»	»	7 50	920	7 50
Lyon nouveau. . . . .	916 25	»	»	6 25	923 75	7 50
Midi. . . . .	640	»	»	»	640	»
Ouest. . . . .	515	»	»	»	515	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1667 50	»	»	»	1660	» 7 50
Canal de Suez. . . . .	470	»	»	1 25	470	»
Transatlantiques. . . . .	561 25	»	»	1 25	558 75	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	68	»	»	20	68 30	» 30
Autrichiens. . . . .	425	»	»	1 25	428 75	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	538 25	»	»	»	540	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	348 75	»	»	1 25	350	1 25
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	338 75	1 25	»	»	337 50	» 1 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	615	»	»	»	612 50	» 2 50
Saragosse. . . . .	507 50	3 75	»	»	510	2 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	446 25	»	»	»	446 25	»
Portugais. . . . .	300	»	»	»	300	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	302 50	»	»	»	302 50	»
Orléans. . . . .	292 50	»	»	»	292 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	291 25	»	»	»	291 25	»
Ouest. . . . .	287 50	»	»	»	287 50	»
Midi. . . . .	285	»	»	»	285	»
Est. . . . .	287 50	»	»	»	287 50	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.